



Diplôme d'Université : Qualité Sanitaire des Bâtiments

Contexte et enjeux

Responsable pédagogique
Stéphane COLLE
stephane.colle@univ-angers.fr

Candidatures
Sylvie LAILLER
02 44 68 86 98
sylvie.lailler@univ-angers.fr

Le bâtiment, symbole de protection et de refuge, est l'espace dans lequel on passe plus de 80% de son temps. Le dossier de l'amiante en particulier a servi de révélateur il y a quelques années : le bâti peut avoir un impact sanitaire fort.

D'autres polluants, en lien avec le bâti, ont des conséquences sanitaires connues : plomb dans les peintures, radon, légionelles, monoxyde de carbone... En parallèle, la veille scientifique et technique conduit à considérer des nouvelles sources de risque pour la santé : composés organiques volatils, semi-volatils, nanomatériaux...

En évolution permanente (écoconstruction, réglementation thermique et étanchéité à l'air du bâtiment, accessibilité, matériaux biosourcés...), le secteur du bâti doit également embrasser la qualité sanitaire.

L'enjeu de la construction durable se situe au-delà des performances thermiques et écologiques : confort et qualité d'usage, lumière et acoustique, qualité sanitaire sont autant d'objectifs à atteindre, qui nécessitent une montée en compétence des professionnels du bâtiment.

Objectifs

- Identifier et évaluer les risques sanitaires liés à l'environnement bâti ;
- Participer à la conception et à la rénovation de bâtiments respectueux de la santé ;
- Intégrer la santé environnementale, en lien avec le bâti, dans sa pratique professionnelle.

Publics concernés

- Professionnels du bâtiment : maîtres d'ouvrage publics et privés, assistants à maîtrise d'ouvrage, architectes, maîtres d'œuvre, bureaux d'études techniques ;
- Ingénieurs et techniciens des services bâtiment, hygiène, santé publique des collectivités locales et territoriales ;
- Ingénieurs et techniciens des administrations des ministères de la santé, du logement et de l'environnement, et services déconcentrés associés ;
- Ingénieurs et techniciens d'établissements publics en lien avec le bâtiment (ADEME, Cerema...) ;
- Experts de la rénovation énergétique (Conseillers rénovation info service...).

Programme

EN SAVOIR PLUS



Module 1 « L'acte de construire en lien avec la santé » (31,5 heures)

- Comprendre la réglementation thermique et ses enjeux possibles avec la santé des occupants d'un bâtiment
- Maîtriser le principe de la ventilation des bâtiments et être capable d'auditer simplement un bâtiment
- Identifier les liens entre environnement d'un bâtiment (bruit, lumière) et santé de ses occupants, les prendre en compte dans un projet et connaître les mesures compensatoires à mettre en œuvre

Module 2 « Santé environnementale, matériaux de construction » (31,5 heures)

- Appréhender la qualité sanitaire des matériaux de construction
- Environnement et santé
- Identifier les liens entre environnement d'un bâtiment (air, eau, sols, ondes) et santé de ses occupants, les prendre en compte dans un projet et connaître les mesures compensatoires à mettre en œuvre
- Connaître les risques sanitaires liés à l'eau dans un bâtiment

Module 3 « La pollution de l'air intérieur » (31,5 heures)

- Connaître les polluants chimiques de nos environnements intérieurs. Savoir prévenir, identifier, traiter les risques liés à la présence de moisissures
- Connaître le cadre réglementaire de la surveillance de la qualité de l'air intérieur
- Être en capacité de garantir la qualité de l'air intérieur d'un projet
- Être en capacité de monter une campagne de mesures de la qualité de l'air intérieur (méthodologie, polluants, restitution des résultats)
- Connaître les principes de gestion d'un syndrome collectif inexplicé
- Identifier les techniques de dépollution et leur efficacité
- Participer à l'audit d'un environnement intérieur en lien avec une pathologie respiratoire

Module 4 « Les polluants physiques » (28 heures)

- Connaître le cadre réglementaire du radon et de l'amiante
- Connaître la remédiation du radon dans les bâtiments
- Désamianter

Module 5 « Projet appliqué » (6 heures en présentiel + 5 jours en situation professionnelle + 1 jour d'évaluation)

- Mettre en pratique les connaissances enseignées au sein de son environnement professionnel
- Réaliser un projet qualifiant en bâtiment et santé

Conditions d'admission

- Être titulaire d'un diplôme Bac+2 et d'une expérience professionnelle dans le domaine
- OU par Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) : être titulaire d'un diplôme de niveau Bac minimum et justifier d'une expérience professionnelle significative dans le domaine.

Organisation de la formation

- **Durée** : 128 heures d'enseignement.
- **Calendrier** : la formation se déroule sur 4 semaines à temps plein (toutes les 4 à 6 semaines).
- **Intervenants** : des experts reconnus et des professionnels du secteur et domaines concernés.
- **Validation du diplôme** : satisfaire aux épreuves écrites et au dossier professionnel. Attestation de formation pour chaque module suivi.

Modalités pratiques

- **Inscription** : jusqu'au 13 janvier 2017
- **Sélection des dossiers** : le 31 janvier 2017 (sur dossier et éventuellement télé-entretien)
- **Dates de la formation** : de début mars à début juillet 2017 (examen : production écrite et soutenance en juillet 2017)
- **Coût de la formation** :
 - DU en totalité : 2500 euros + droits universitaires
 - Par module 1, 2 ou 3 : 750 euros / module 4 : 670 euros.

